

Nous avons vu les esprits s'échauffer quand le Québec a pris part au débat sur le tarif du Nid-de-Corbeau. Nous avons également vu les esprits s'échauffer quand le gouvernement libéral a profondément modifié sa politique lorsqu'il a présenté le projet de loi à l'étude. La question de justice a certainement été soulevée, car elle intéresse directement les agriculteurs des diverses régions.

Néanmoins, elle revêt une importance cruciale si l'on compare entre elles les diverses denrées agricoles, le grain par rapport à l'élevage ainsi que les cultures spéciales. Selon moi, la question d'équité constitue une des plus grandes faiblesses de cette loi. Telle qu'elle se présente, elle n'assure pas l'équité que nous souhaitons lorsque nous avons entrepris, il y a plusieurs mois, la mise à jour des taux de transport, de façon à mieux tenir compte des réalités canadiennes.

La première étape de ce long processus a été le rapport Gilson. Même si ce rapport présentait de nombreuses lacunes, tout le monde l'admet, il s'efforçait au moins d'assurer une certaine équité à l'égard de l'élevage bovin. Que faire dans le cas du bétail, qui est un aspect tellement important de l'économie et du mode de vie de l'ouest du Canada? Comment traiter les éleveurs de façon juste et équitable par rapport aux céréaliers? A mon avis, et c'est une opinion que partagent d'autres députés de mon parti, le rapport Gilson essayait au moins de proposer une solution réaliste au problème. Malheureusement, le projet de loi C-155 n'aborde pas la question et cela suffit pour que je refuse de l'appuyer.

Bien entendu, il y a d'autres choses qui préoccupent les députés, mais il n'empêche que la mesure à l'étude ne tient nullement compte de l'industrie de l'élevage ni, dans une certaine mesure, de l'industrie secondaire. Ces industries doivent pourtant jouer un rôle dans l'expansion économique de l'Ouest et le fait qu'elles ont été négligées préoccupe bien des gens. Bon nombre de représentants importants de l'industrie, et je veux parler des dirigeants des groupes agricoles, ont exprimé cette inquiétude depuis la présentation du projet de loi. A l'heure actuelle, les associations agricoles des Prairies essaient désespérément d'obtenir que les éleveurs soient aussi visés par cette mesure.

Le parti conservateur, monsieur le Président, a présenté un projet qu'on appelle maintenant la liberté de choix, et qui permettrait au producteur de décider si les subventions fédérales vont être versées à lui ou aux chemins de fer. Cette solution est équitable. Mais le gouvernement en tout cas ne nous a pas fait voir si cela allait être adopté ou non. La question cruciale, c'est que si ce projet de loi ne reçoit pas certains amendements, l'industrie bovine de l'ouest du Canada risque l'extinction dans l'année qui vient. C'est inévitable. Ces dernières années, monsieur le Président, il y a eu un net déplacement de l'industrie bovine de l'Ouest vers l'Est. Même chose dans la boucherie en gros, dans une large mesure. Le départ de la boucherie en gros a fait perdre des emplois. D'accord, il ne faut pas tellement de monde pour élever et engraisser le bétail pour le marché, mais il faut des tas de gens pour faire marcher l'industrie tout entière. Ce projet de loi va maintenir les pertes d'emplois dans l'ouest du Canada. C'est pour cette raison que l'industrie du bétail est à l'avant-garde de tous ceux qui veulent un changement, et c'est pour cela également que l'industrie du bétail est tellement opposée à ce texte-là.

Transport du grain de l'Ouest—Loi

Ce projet de loi ne favorisera pas l'équité. Il ne tient pas compte du fait que l'Ouest a autre chose à offrir que la culture céréalière. Il a du bétail, des productions spéciales, et la transformation qui en découle. Tout cela va être perdu si le projet est adopté dans sa forme actuelle. Mon parti a présenté ce que je considère comme un des amendements sans doute les plus novateurs dont j'aie eu connaissance à la Chambre depuis longtemps. C'est la clé de l'équité dans l'ouest du Canada. Il faut qu'il soit adopté. Sinon, il faudra que notre parti le présente au cours de la prochaine campagne électorale et qu'il le fasse adopter, espérons-le, en 1984-1985.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, bien que je sois heureux de pouvoir intervenir sur cette importante question, j'aurais aimé avoir une demi-heure plutôt que simplement dix minutes pour exposer mes inquiétudes au sujet de ce projet de loi. Toutefois, je voudrais signaler d'abord que le ministre des Transports (M. Pepin) a assisté au débat, contrairement au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) qui a été presque continuellement absent. Ce n'est pas son projet de loi, mais il devrait quand même s'y intéresser.

Nous examinons aujourd'hui un projet de loi de grande importance non seulement pour l'ouest du Canada mais pour le Canada en général. Les Canadiens ont tort de parler constamment de l'Est et de l'Ouest et nous devrions cesser de faire cette distinction. Chose certaine, quand nous parlons de l'expansion de l'industrie secondaire dans l'Ouest cela signifie une énorme croissance éventuelle dans l'est du Canada. Quand un citoyen de l'Ouest achète un nouveau réfrigérateur, une nouvelle voiture ou un nouveau costume, ceux-ci ont en général été fabriqués dans le Canada central. Il ne faut pas l'oublier.

Pour ceux, monsieur le Président, qui doutent de la nécessité d'un tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, je signale que la politique canadienne en matière de transport est fondée sur le principe de la concurrence. Cette théorie se vérifie très bien, monsieur le Président, dans les régions du pays où la concurrence existe effectivement. Toutefois, ce n'est pas le cas des régions intérieures du pays. Le fait qu'il en coûte moins cher pour expédier des produits en fer et en acier de Toronto à Calgary en passant par Vancouver plutôt que directement souligne à quel point un quelconque tarif spécial est nécessaire dans les Prairies. Si nous avions dans les Prairies un port comme celui de Halifax ou celui de Vancouver, ou encore un fleuve comme le Saint-Laurent ou un réseau navigable comme celui des Grands lacs, nous ne débattrions pas ici du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau mais de quelque autre forme de tarif équitable et non subventionné pour le transport des marchandises. Ce dont il est question, comme l'a dit le député de Lisgar (M. Murta), c'est du principe d'un tarif de transport équitable dans tout le pays.

Je tiens à faire maintenant part au ministre, monsieur le Président, de préoccupations qui sont les nôtres au sujet de la capacité de payer. Dans des notes que j'ai ici, j'ai souligné les propres paroles du ministre au sujet de son désir de promouvoir l'industrie secondaire dans les Prairies et du fait que le projet de loi tel qu'il est présentement formulé a, en réalité, exactement l'effet contraire.